

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 562-2024

Avis est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 562-2024 décrétant les différents taux de taxes pour 2024.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 16^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2024.

(Original signé)

*Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier*